



## G U I D E

### Gestion des tableaux - Notions essentielles

**Check list 01 : Praticien de nationalité française ou européenne ou d'un pays membre de l'accord sur l'espace économique européen ou suisse ou andorrane ou hors union européenne titulaire d'un diplôme d'État de Docteur en chirurgie dentaire français**

Tout praticien titulaire d'un diplôme d'état de Docteur en chirurgie dentaire français, peu importe sa nationalité, peut prétendre à une inscription à l'appui d'un dossier complet.

#### a. Généralités

- Demande d'inscription
- Formulaire d'inscription
- Photo d'identité aux normes de la carte nationale d'identité française
- Pièce d'identité en cours de validité
- Diplôme : récépissé ou attestation provisoire puis diplôme définitif dès son édition
- Bulletin n°2 du casier judiciaire français datant de moins de trois mois
- Extrait de casier judiciaire du pays de naissance datant de moins de trois mois
- Déclarations sur l'honneur
- Attestation de responsabilité civile professionnelle

#### b. Si le praticien est de nationalité étrangère

- Attestation de nationalité (si celle-ci n'est pas mentionnée sur la pièce d'identité)
- Extrait de casier judiciaire du pays d'origine datant de moins de trois mois
- Évaluation de la connaissance de la langue française en cas de doute

#### c. Si le praticien exerce ou exerçait à l'étranger (UE/HUE)

- Extrait de casier judiciaire du pays d'exercice datant de moins de trois mois
- Certificat de situation professionnelle actuelle délivrée par les autorités auprès desquelles il est/était inscrit datant de moins de trois mois
- Certificat d'inscription OU de radiation délivré par les autorités auprès desquelles il est/était inscrit datant de moins de trois mois (double inscription UE / hors UE possible depuis le 30 avril 2025)

**N.B. Tout document rédigé en langue étrangère devra être traduit par un traducteur assermenté auprès d'un tribunal européen. Exception faite pour le Portugal où il n'existe pas de traducteurs assermentés : les traductions pourront être établies par l'alliance française au Portugal.**